AMBASSADE DE FRANCE AU JAPON

DEMANDE DE VISA POUR ETRANGER JUSTIFIANT D'UNE RENOMMEE NATIONALE OU INTERNATIONALE

- Il est fortement conseillé de déposer votre demande **au moins trois semaines avant** la date prévue de votre départ et jusqu'à trois mois avant cette date. Si la demande est déposée moins de deux semaines avant la date prévue de départ, la décision finale pourra être rendue après la date de départ.

LISTE DES PIECES A PRESENTER TRIEES DANS L'ORDRE SUIVANT :

1.	ORIGINAL ☐	**La présente liste** de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez.
Documents indispensables au dépôt de la demande		
2.	ORIGINAL ☐	**Formulaire de demande de visa long séjour**, lisiblement rempli et dûment signé. Signature identique au passeport. Ne pas remplir au crayon à papier.
3.	ORIGINAL ☐	**Photo** d'identité récente (expression neutre, de face, tête nue et visage dégagé, sur fond clair et uni, en couleur, format 35x45). Les photographies numérisées ne sont pas recevables.
4.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Passeport** délivré depuis moins de 10 ans et encore valide au moins 3 mois après la fin de validité du visa sollicité et comportant au moins deux feuillets vierges. Copie des pages concernant l'identité du titulaire.
5.	ESPECES ☐	**Frais de dossiers : la contrevaleur en yens de 99 € (par personne), payable en espèce uniquement.** Attention : en cas de refus de visa, les frais de dossier ne sont pas remboursables.
6.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	Le cas échéant : - soit « *Resident card* » - soit « *Alien card* » - soit visa japonais et « *re-entry permit to Japan* » en cours de validité.
Justificatifs requis (veuillez fournir les pièces qui correspondent à votre situation)		
7.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Justificatifs de la renommée nationale ou internationale** : tout document de nature à établir la notoriété dans un domaine scientifique, littéraire, artistique, intellectuel, éducatif ou sportif.
8.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Justificatifs d'un projet d'activité sur le territoire français** dans l'un des domaines énumérés ci-dessus.
9.	ORIGINAL ☐ COPIE ☐	**Justificatif de moyens d'existence suffisants** : minimum d'un SMIC mensuel sur la durée du séjour ou, dans le cas d'une activité salariée, se référer aux justificatifs exigés dans le cadre d'une activité professionnelle salariée.
Renvoi du passeport		
A.	Retour du passeport par courrier postal seulement☐	**Letter Pack 510** pour vous renvoyer votre passeport par voie postale. L'acheminement des passeports ne saurait engager la responsabilité du service des visas.

Dernière modification : 19/02/2019 - Site Internet: http://www.ambafrance-jp.org
Contact : visa.tokyo-amba@diplomatie.gouv.fr